



**SPULTIN et publications**

**Conseil syndical  
Sections syndicales**

**Comités internes**

**Assemblée  
générale**

**Statuts**

**Convention collective  
Guide d'application**

**Régime de retraite  
Prévoyances collectives**

**Fédération et autres sites**

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

20 octobre 2000 / volume 11 / n° 12

*Spécial négo*

## **L'Employeur peu pressé de négocier**

Après douze (12) rencontres à la table de négociation, il est clair que l'Employeur n'est pas pressé de négocier. C'est ainsi que peuvent se résumer les sessions de négociation tenues à ce jour. En effet, nous n'avons toujours pas d'acceptation, de contre-propositions ou d'offres faisant suite au dépôt de notre projet de convention collective. Alors que les représentants patronaux sont en mode de "collecte d'information" et qu'ils disent ne pas avoir de mandat pour parapher des clauses ou indiquer celles qui posent problème, le SPUL attend. Notons qu'à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec, il n'a fallu qu'une dizaine de rencontres pour que les parties parviennent à une entente de principe. À l'Université Laval, après (12) rencontres, l'Employeur n'a pas encore manifesté d'intention de négocier.

Notre convention collective est échue depuis le 30 novembre 1999. Toutefois, elle demeure en vigueur tant que les parties ne se seront pas entendues sur une nouvelle convention collective. Rappelons que le 15 octobre 1999, le Conseil syndical a créé un Comité de négociation ayant pour mandat de préparer le projet de convention collective 1999-2002 et, après son adoption par le conseil, de négocier le projet. Ce Comité de négociation est constitué de Louise Mathieu, porte-parole, Guy Allard et James Pottier.

Du mois d'octobre 1999 au mois de juin 2000, le Comité de négociation, appuyé des diverses

instances du SPUL, a procédé à une révision en profondeur de notre convention collective. C'est au cours de six réunions, tenues entre le 28 avril et le 16 juin 2000, que le Conseil syndical a étudié et adopté le projet de convention collective 1999-2002.

## Les rencontres à la table de négociation

Parallèlement au travail de rédaction du projet de convention collective, le Comité de négociation du SPUL a pris l'initiative d'amorcer les discussions avec la partie patronale à la table de négociation. À ce jour, douze (12) rencontres de négociation ont eu lieu.

**\* Le 21 décembre 1999.** Cette rencontre était la première du Comité de négociation du SPUL avec le Comité de négociation de la partie patronale composé de Rodrigue Lavoie (adjoint au vice-recteur aux ressources humaines), porte-parole du comité, Claude Paradis (adjoint au vice-recteur à l'administration et aux finances), Pierre Lemieux (doyen de la faculté de droit) et Jean-Claude Dufour (doyen de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation).

Les représentants des parties se sont entendus sur un calendrier des rencontres et sur certains principes de fonctionnement. Entre autres, il a été convenu que la négociation se ferait à la table de négociation et non sur la place publique. Les parties ont aussi discuté du type de négociation qui serait utilisé.

La partie patronale proposait de recourir à la " négociation raisonnée ", processus par lequel " les deux parties discutent autour de grands thèmes afin de construire une vision commune de la situation et d'arriver ensemble à des solutions aux problèmes partagés. "

Les représentants du SPUL souhaitaient que les discussions portent essentiellement sur des projets de clauses de convention collective. Il a alors été convenu par les deux parties que les discussions à la table de négociation se feraient sur la base de documents écrits et que les négociations porteraient essentiellement sur des projets de clauses de convention collective. Toutefois, à la demande de la partie patronale, les représentants syndicaux ont accepté qu'une rencontre soit consacrée à la présentation de la situation financière de l'Université et qu'une autre serve à échanger sur le document préparé par l'Employeur et intitulé : " *Le Rendez-vous avec le SPUL. Les orientations générales* ".

**\* Le 25 janvier 2000.** Jacques Faille, vice-recteur à l'administration et aux finances, a présenté une version révisée du budget de fonctionnement 1999-2000. Essentiellement, cette présentation a souligné les changements apportés aux écritures comptables et à la présentation des données budgétaires.

**\* Le 8 février 2000.** La partie patronale a présenté les grandes orientations discutées dans " *Le*

*Rendez-vous avec le SPUL. Les orientations générales* ". Suite à la présentation, le SPUL a déposé un document dans lequel plusieurs questions étaient formulées; ces questions visaient à préciser les grandes orientations de " décentralisation ", de " valorisation des fonctions des professeures et professeurs ", de " compétitivité " et de " formation professionnelle " qui venaient d'être présentées par l'Employeur.

\* **Le 22 février 2000.** Là encore, la rencontre a tourné autour des " grandes orientations ". Toutefois, le Comité de négociation patronal n'a pas fourni de documents écrits en réponse à nos questions et les réponses des représentants patronaux sont demeurées évasives. Aussi, après avoir rappelé aux représentants de la partie patronale qu'il avait été convenu, dès le début des rencontres à la table de négociation, que les discussions entre les parties se feraient sur la base de propositions concrètes appuyées par des documents écrits, nos représentants ont mis fin à la rencontre en soulignant, toutefois, qu'ils demeureraient disponibles pour discuter de clauses de convention collective.

\* **Le 28 mars 2000.** La partie patronale a déposé un projet de lettre d'entente qui visait à accorder un congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval.

\* **Le 18 avril 2000.** Nos représentants ont indiqué à la partie patronale que nous n'étions pas disposés à discuter de ce projet de lettre d'entente en faisant abstraction des clauses normatives et monétaires de la convention collective et que ce sera dans le contexte des négociations pour le renouvellement de l'ensemble de notre contrat collectif que pourra se discuter un éventuel congé de cotisation à notre régime de retraite.

\* **Le 20 juin 2000.** Nos représentants ont remis à l'Employeur le projet de convention collective 1999-2002 en rappelant que celui-ci avait été adopté massivement par les membres du Conseil syndical et qu'il résultait d'une vaste consultation menée auprès des professeures et professeurs.

\* **Le 12 septembre 2000.** À cette rencontre, la première depuis le dépôt de notre projet de convention collective, les représentants de la partie patronale ont exprimé leur volonté de changer le mode de fonctionnement à la table de négociation afin de faire place à la " négociation raisonnée ".

La partie patronale nous a de nouveau formellement demandé de ne pas utiliser des projets de clauses de convention collective comme base de discussion, mais plutôt d'adopter un mode de discussion propre à la " négociation raisonnée ". Nos représentants ont répondu que nous étions tout à fait disposés à discuter, que nos besoins et nos attentes étaient clairement formulés dans le projet que nous leur avons remis, et que nous ne considérions pas ce projet comme l'expression d'une position rigide ou d'un rapport de force fermant la porte à une saine discussion. Que, tout au contraire, nous étions prêts à discuter et *négoier* avec eux quelque élément que ce soit du projet de convention collective, leur rappelant qu'ultimement, nous aurions à nous entendre sur un contrat de travail qui liera les deux parties et prendra la forme de clauses de convention

collective.

Les représentants patronaux ont fait part de la difficulté qu'ils ont à décoder le style d'écriture propre aux clauses de convention collective, style qui ne leur permet pas de bien saisir notre vision de la situation mouvante dans laquelle se trouve l'Université Laval. Après un temps de réflexion, la partie patronale a proposé que les deux parties passent en revue le projet de convention collective afin de permettre aux représentants de l'Employeur d'identifier et de bien comprendre les modifications que nous avons apportées à l'actuelle convention collective.

Les représentants patronaux ont toutefois indiqué qu'ils n'avaient pas le mandat de parapher quoi que ce soit pour le moment. Les représentants du SPUL ont aussi demandé à nos vis-à-vis s'ils pouvaient nous indiquer les clauses du projet qui leur posent problème. Ils nous ont répondu qu'ils en étaient incapables.

Cette rencontre s'est terminée en passant en revue les modifications apportées à la partie 1 du projet de convention collective. Au cours des rencontres des **19 et 26 septembre 2000**, de même qu'à celles des **10 et 17 octobre 2000**, notre Comité de négociation a continué à répondre aux questions des représentants de l'Employeur sur la suite du projet, sans toutefois pouvoir amorcer une discussion sur le fond ou entreprendre une véritable négociation, les représentants patronaux n'en n'ayant pas le mandat.

Il est temps de négocier

Il est difficile de comprendre la stratégie de temporisation de l'Employeur dans le contexte où les négociations sont terminées ou se terminent dans les autres universités québécoises. Le SPUL veut négocier sérieusement et de bonne foi. Il est plus que temps que la partie patronale s'y mette aussi sérieusement et donne le mandat de négocier à ses représentants. À quoi sert une table de négociation si l'une des parties ne négocie pas?

---

## Le mot du président

Les grandes orientations  
de la négociation

Comme vous le savez, nous avons amorcé la négociation pour le renouvellement de notre convention collective. Il est clair que les enjeux de cette négociation sont multiples, mais je propose de les analyser ici à partir d'une typologie simple mais fidèle à l'histoire du SPUL : il y a les relations de travail et les enjeux liés à la préservation de l'institution universitaire. Ces deux catégories d'enjeux définissent deux grandes orientations de la négociation.

Le SPUL est avant tout un syndicat, pas une œuvre de bienfaisance ayant pour rôle de régler les problèmes financiers que se crée la THA. Le SPUL n'est pas non plus un outil de gestion dont disposerait l'Employeur pour obtenir des solutions à ses problèmes courants. Notre syndicat va jouer son rôle d'association accréditée au sens du Code du travail, sans hargne mais avec toute l'énergie et le sérieux requis. Les accusations de nous comporter en syndicat sont, à la limite, absurdes; c'est comme accuser une vache de donner du lait. Ces accusations font partie de manœuvres visant à discréditer l'action syndicale auprès de la population et des syndiqués eux-mêmes. Il faut éviter d'entrer dans ce jeu. Les professeures et professeurs n'ont pas à avoir honte d'être syndiqué et il n'y a rien de répréhensible à ce que leur syndicat défende leurs intérêts. Je suis fier d'être à la tête du SPUL, un syndicat à l'image de ses membres, ouvert sur la société et ses besoins et qui s'est toujours comporté en organisation responsable.

Le SPUL est, et reste, dans sa constitution même une organisation à laquelle sont dévolus des devoirs et des responsabilités *légal*es. Il est essentiel de ne pas l'oublier. Plusieurs de nos actions résultent d'obligations incontournables. Certains ont peut-être intérêt à les faire passer pour des caprices ou des gestes arbitraires, mais personne n'est dupe. Soyons encore plus clairs : les accusations de nous comporter en syndicat doivent justement servir à nous rappeler nos incontournables devoirs en matière de relations de travail. Comme ses statuts lui en font l'obligation, le SPUL veut et va négocier les conditions de travail de ses membres pour le plus grand avantage de ceux-ci et il le fera en se basant sur ses valeurs fondamentales de collégialité, d'équité et de solidarité.

La préservation de l'institution  
universitaire : la défense de  
l'université passe par la défense des  
professeures et professeurs

L'institution universitaire est en danger. Voilà un thème entendu et répété, un vrai leitmotiv, mais un leitmotiv polysémique. Pour nous, il est facile de constater que ce sont les vagues successives de compressions budgétaires qui mettent en péril le fonctionnement des universités. Dans une tentative de justification des compressions, certains accusent l'université d'être une tour d'ivoire dont la société n'a plus les moyens. C'est ainsi que des politiciens et des ténors du milieu des affaires justifient une transformation des universités vers ce qu'il est convenu d'appeler le *modèle marchand* de l'éducation supérieure. Cette vision de l'université se campe dans des concepts comme l'économie du savoir, la compétitivité, la mondialisation, la formation continue, la formation ciblée... On nous propose ainsi de voir l'université comme un des outils dans l'arsenal dont disposent les sociétés dans la guerre économique que se livreraient les nations. Le ministre Legault, dans son " *Énoncé de politique à l'égard des universités* ", en a d'ailleurs fait un de ses axes majeurs. Notre fédération syndicale, la FQPPU, a fort justement dénoncé cette " ...philosophie de rendement et de productivité qui tend à faire de l'enseignement supérieur une classe préparatoire au marché du travail, et des universités, des pourvoyeuses de

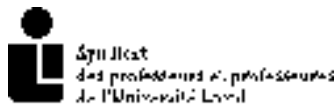
l'industrie. " Dans ces universités marchandes où les ressources et les budgets sont alloués en fonction des impératifs du marché de l'emploi et de la mondialisation de l'économie, qui seront et que feront les laissés-pour-compte? Faudra-t-il abandonner, parfois à pied levé, des pans entiers du patrimoine universitaire pour garantir la compétitivité de l'université? Ou encore devra-t-on créer dans une même institution deux universités, l'une pour l'enseignement et l'autre pour la recherche? Ou, carrément, deux types d'université? À quel type appartiendra l'Université Laval?

Il appartient aux professeures et professeurs et au syndicat qui les représente de défendre le modèle de l'université " service public ". Il ne s'agit pas seulement de défendre des principes philosophiques mais aussi, et peut-être surtout, de nous battre pour préserver des conditions de travail indispensables à une véritable vie universitaire. Aux discours qui clament que la compétitivité de notre institution dépend des concessions que feront les professeures et professeurs, il faut opposer que de nouvelles concessions mettraient encore plus en péril la survie même de notre institution. Qu'on ne s'y trompe pas, le SPUL ne s'oppose pas au développement des secteurs de pointe et à la nécessité de s'adapter aux demandes de la société. Mais ces développements ne doivent pas oblitérer la mission fondamentale de l'université qui est de générer de la connaissance et de former des citoyens.

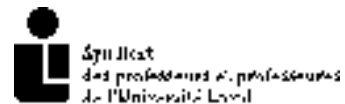
De bonnes conditions de travail constituent le premier enjeu de la négociation en cours, mais elles sont aussi, et de manière indissociable, liées à la survie de l'Université comme institution et à celle de l'Université Laval comme " grande " université.

Claude Banville

**Où sont les  
offres  
patronales?**



***Il faut des  
offres pour  
négocier!***



***Affichez votre solidarité***

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)

[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)

[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)

[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FOPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)